

Le Monde 経済記事精読 (小林) 11月 (11/15)

フランスの企業経営者達が、アンチ国家的とも言える程激しい政府批判を繰り広げている。規制がやたら多くて、現実から遊離した官僚達の妄想の産物と言いたくなる程だと...

どうしてそんなことになったのか、フランス革命前の状況に遡る分析が欲しいが、残念ながらこの記事にはありません。

何故にフランスの行政は、こんなに非難される程規制でがんじがらめなのか、という分析が無ければ意味無いじゃんと思い、生成AIにお伺いを立てました。

ご託宣は、「フランス革命前の Ancien Régime に遡る中央集権的傾向が原因」。

まず、何となくひいきの Perplexity に以下のセンテンスをぶつけた：

Excès de réglementation en France, je veux une analyse remontant jusqu'à l'ancien régime.

答をもらって一応満足したのに、いい機会だから何となく嫌いな ChatGPT にも同じ質問をぶつけてみよう、と思ったのがいけなかった。予想に反して、全然レベルの違う解説が出て来ました。これでは ChatGPT を馬鹿にしていられない...

教材の後に二つの回答を付けました。但し ChatGPT の回答を完全に理解するには、フランス史と歴史用語の知識が必要で、教材より難しい。これを見て授業参加を諦めないで下さい。

尚、どちらの生成 AI も、二三度使うとこちらを tutoyer してきます。それがお気に召す場合はいいですが、馴れ馴れしい！と感じた場合は、

Nous n'avons pas gardé les cochons ensemble.

と言って remettre à sa place してやって下さい。

Patrons : une parole anti-Etat décomplexée

Le Monde du 13 décembre 2024, Isabelle Chaperon

Un patron d'entreprise publique, ancien de Bercy, et un ténor du privé unis par un même ras-le-bol, cela a du poids. *«C'est l'enfer d'investir en France pour des raisons réglementaires. Le premier frein à la décarbonation aujourd'hui, ce sont les procédures»*, a attaqué Luc Rémont, le PDG d'EDF, mardi 10 décembre, au congrès de l'Union française de l'électricité, à Paris. *«Ici, en France, j'ai 500 développeurs en énergies renouvelables qui arrivent péniblement à faire 300 mégawatts à 400 mégawatts par an. Aux Etats-Unis, j'ai construit 2 gigawatts en un an. Je ne peux pas continuer à investir dans un pays (...) pour un rendement aussi faible»*, a prévenu Patrick Pouyanné, le PDG de TotalEnergies, appelant à *«simplifier les processus»*.

Ils ne sont pas les seuls. La réouverture de Notre-Dame de Paris, samedi 7 décembre, après cinq ans d'un chantier titanesque, a été l'occasion d'un concert dans ce registre, sans orgue ni violon. *«On a voté des lois d'exception pour que les artisans de Notre-Dame n'aient pas à faire face aux contraintes qui les emmerdent (...) tout au long de l'année»*, a souligné, notamment, l'économiste libéral Nicolas Bouzou, interviewé par Le Figaro TV.

Pierre Gattaz, l'ancien président du Medef, qui ne manque pas une occasion de fustiger la *«folie bureaucratique»* en France, va même un cran plus loin. Dans une publication très vue sur LinkedIn, l'ex-patron des patrons, qui n'a pas répondu à nos sollicitations, lançait : *«Faudra-t-il un Donald Trump, un Elon Musk ou un Javier Milei en France pour arrêter ce délire?»*, tout en relayant une vidéo de Jean-Philippe Tanguy, le député Rassemblement national (RN) de la Somme, ironisant en commission des finances de l'Assemblée nationale sur la surenchère administrative.

Trump-Musk-Milei, pourquoi cette improbable sainte-trinité des affaires est-elle invoquée? Le président élu américain l'a été sur un programme de dérégulation, l'entrepreneur milliardaire érigé en *«ministre de l'efficacité gouvernementale»* et le président argentin, chantre des coupes budgétaires à la tronçonneuse, portent, tous à leur manière, des messages anti-étatiques. Raison pour laquelle l'invitation à partager les *«meilleures pratiques pour*

lutter contre les excès de bureaucratie» lancée, le 13 novembre, à Elon Musk par Guillaume Kasbarian, le ministre macroniste démissionnaire de la fonction publique, a été vivement critiquée à gauche.

Les patrons, eux, se montrent réceptifs. *«Quand les prélèvements obligatoires représentent 46% du PIB [produit intérieur brut], que malgré cela le déficit budgétaire est structurellement abyssal, et qu'on y ajoute le délire bureaucratique, c'est décourageant pour ceux qui produisent la richesse»,* soupire Jean-François Rial, PDG de Voyageurs du monde. Pour lui, le relèvement des taxes sur les entreprises imposé par feu le budget de Michel Barnier, sans remise en cause des dépenses publiques, notamment sur les retraites, a affaibli *«le consentement à l'impôt»* chez les entrepreneurs. *«Tout ce qui est rajouté en termes de lourdeur fiscale aux entreprises, c'est assassin»,* a lâché Xavier Niel, le fondateur d'Iliad (Free), actionnaire à titre individuel du Groupe Le Monde, dans une interview au journal *L'Opinion*, publiée le 2 décembre.

«Si on dépasse les idéologies et ce que représente Elon Musk de franchement douteux, l'idée de rendre l'euro dépensé plus efficace constitue une bonne initiative, qu'on soit de gauche ou de droite», poursuit M.Rial, qui se revendique de la *«gauche rocardienne»*. *«Il y a des années, j'avais reproché à Nicolas Sarkozy de ne pas avoir conduit la réforme de l'Etat qu'il promettait et il m'avait répondu que l'Etat ne se gère pas comme une entreprise. Je crois qu'il serait temps, au contraire, de gérer l'Etat comme une entreprise».*

Cette exaspération ne date pas d'hier, non plus que les ambivalences associées. *«Une grande partie de ceux qui rejettent l'Etat, ses normes, ses prélèvements, réclament en revanche l'argent de l'Etat. Rares sont ceux qui veulent moins d'Etat et moins d'aides»,* pointe un proche du Medef qui souhaite rester anonyme, le sujet étant *«trop sensible»*. Les plus de 140 milliards d'euros de prêts garantis par l'Etat entre 2020 et 2022 ont vite été oubliés. L'immobilier illustre bien ce paradoxe, avec les entreprises du BTP qui appellent à une simplification des normes, et les promoteurs en campagne pour obtenir un nouveau produit d'investissement défiscalisé.

Mais l'incertitude politique, créée par la dissolution de l'Assemblée nationale en juin et qui s'est encore prolongée avec la censure du gouvernement

Barnier, pèse sur l'activité et met les nerfs des chefs d'entreprise à vif. *«Dans cet environnement, on est forcément plus prudents pour 2025 dans nos investissements. Nous avons besoin de stabilité»*, plaide M.Rial.

S'y ajoute, pour les multinationales, l'inquiétant décrochage de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis, qui se traduit par des valorisations boursières bien inférieures à celles de leurs pairs américains. Chargé d'analyser les racines du manque de compétitivité européen, même Mario Draghi, l'ancien gouverneur de la Banque centrale européenne, déplore, dans son rapport dévoilé en septembre, une *«asymétrie réglementaire»* : environ 13.000 lois adoptées dans l'Union européenne depuis 2019, contre 3.500 textes législatifs et 2.000 résolutions prises au niveau fédéral aux Etats-Unis.

Récupération à droite

Symbole de cette Europe normative, envers et contre tous et surtout les siens, la directive européenne CSRD, sur l'information en matière de durabilité des entreprises, concentre le mécontentement des grands patrons, en privé ou en public. Elle fait partie de *«ces délires bureaucratiques qui ne servent à rien»*, s'est insurgé, le 25 novembre, Jean-Laurent Bonnafé, directeur général de BNP Paribas, lors des Journées de l'Association française des trésoriers d'entreprise.

Cette colère grandissante n'a pas échappé à certains, à droite, qui y voient un moment propice pour récupérer les patrons orphelins du fillonisme et les déçus du macronisme. Sur ce point, d'ailleurs, le divorce était consommé avec l'Elysée, bien avant la dissolution de l'Assemblée nationale. *«Si les rapports entre grands patrons et pouvoir politique, déjà bien établis, se sont encore resserrés sous le septennat d'Emmanuel Macron, le plus probusiness des présidents de la Ve République, ils se sont détériorés au fur et à mesure que les réformes souhaitées du périmètre étatique et des modes de gestion des administrations publiques ont fait long feu. A leurs yeux, Emmanuel Macron est un étatiste non repent double au final d'un mauvais gestionnaire»*, relate le sociologue Michel Offerlé, professeur émérite à l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm, auteur de *Patron* (Anamosa, 112 pages, 9 euros).

Si David Lisnard, le maire (Les Républicains) de Cannes (Alpes-Mariti-

mes), a toujours cultivé un discours sur la liberté entrepreneuriale, l'un des députés du département, Eric Ciotti, *«intensifie ses prises de contact avec les patrons, petits et grands»*, selon un proche. *«Less Marx, more Milei»*, prône, en guise de bannière sur son compte X, Arnaud Dassier, entrepreneur devenu conseiller de l'ex-président de LR.

Quant à l'investisseur Pierre-Edouard Stérin, soutien de la droite et de l'extrême droite, il vient de lancer un appel sur LinkedIn pour *«compléter l'équipe promouvant toutes les initiatives métapolitiques»* : autrement dit la *«plateforme d'inspiration libérale-conservatrice (...) alliant les moyens de l'entrepreneuriat, de l'investissement et du conseil»*, baptisée *«Périclès»*, dans laquelle il compte investir 15 millions d'euros par an.

Une forme de convergence entre les idées de l'extrême droite et celles du monde patronal semble se dessiner; paradoxal quand on sait que le RN a contribué à faire tomber le gouvernement Barnier pour défendre l'indexation des retraites, alors que ces dernières constituent le poste principal des dépenses publiques dont la réduction drastique est réclamée par les entreprises. La confidence de Xavier Niel à *L'Opinion* – *«quand même, un truc hallucinant, c'est que ces derniers jours, vous avez l'impression que, au-delà de quelques personnes dans le bloc central, le seul raisonnable sur le soutien aux entreprises, c'est Jordan Bardella. C'est effrayant...»* – alerte sur le risque d'une porosité croissante entre le libéralisme décomplexé du monde patronal et un certain discours populiste et libertarien.

Perplexity

excès de réglementation en France, je veux une analyse remontant jusqu'à l'ancien régime

L'excès de réglementation en France puise ses racines dans une tradition administrative et juridique qui remonte à l'Ancien Régime, avec une tendance ancienne à la multiplication des normes, privilèges et textes, et s'est accrue au fil des siècles sous l'effet de l'évolution de l'État, des révolutions et des modernisations successives.^{[1][2][3]}

Héritage de l'Ancien Régime

Sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècles), l'État royal affirme progressivement une emprise croissante sur la société, au prix d'une grande diversité normative et d'une superposition de statuts, coutumes et privilèges. Chaque catégorie sociale ou territoriale bénéficie d'un régime juridique particulier (privilèges), ce qui conduit à une accumulation de droits distincts, rendant l'ensemble du système juridique complexe et peu lisible, notamment en matière fiscale et administrative. Malgré les tentatives royales pour unifier le droit, la diversité des sources, coutumes locales et privilèges demeure la règle jusqu'à la veille de la Révolution.^{[2][4]}
^{[5][1]}

Révolution et rationalisation normative

La Révolution de 1789 cherche à réduire cette complexité par l'unification juridique, affirmant l'égalité des citoyens devant la loi et abrogeant les privilèges. Mais dans les faits, la volonté de tout réglementer donne naissance à un autre type d'excès : la profusion de textes pour organiser administrativement la société française, désormais centralisée et hiérarchisée sous l'État-nation. La Révolution et l'Empire introduisent le contrôle centralisé des actes administratifs, puis la codification napoléonienne, qui multiplie les sources écrites du droit et impose une législation extensive pour couvrir tous les aspects de la vie sociale.^{[6][7][8]}

XIX^e-XXI^e siècles : poursuite et aggravation du phénomène

Par la suite, chaque régime politique accentue la production réglementaire

pour répondre à de nouveaux défis économiques, sociaux et technologiques, jusqu'aux réglementations spécialisées du XXe et XXIe siècle : droit du travail, normes environnementales, régulations sectorielles, etc. À chaque étape, l'État français conserve le réflexe de légiférer ou de réglementer pour chaque situation, générant une inflation normative dénoncée par divers acteurs comme source de complexité et d'inefficacité. Ce phénomène a notamment été critiqué pour son impact sur la praticabilité du droit, la lourdeur administrative et les blocages qu'il engendre pour l'innovation et l'action économique.^{[9][10][11][2][6]}

Permanence et paradoxes : l'État régulateur

L'excès de réglementation, loin d'être un phénomène exclusivement contemporain, s'inscrit donc dans la continuité d'un rapport ancien de la société française à l'autorité publique, à la centralisation et à la défiance envers l'initiative locale ou individuelle. Bien que chaque époque ait tenté des réformes pour simplifier (unification, codification, modernisation, contrôle juridictionnel), la tendance historique à un encadrement normatif très dense reste une caractéristique structurante de l'administration française.^{[8][2][6]}

En somme, la "sur-réglementation" française n'est pas un accident moderne : elle résulte d'un héritage pluriséculaire, où chaque tentative de réforme s'est bien souvent ajoutée – plus que substituée – à l'existant, renforçant un cercle institutionnel difficile à rompre.

1. https://cours.unjf.fr/repository/coursefilearea/file.php/155/Cours/08_item/support08.pdf
2. <https://cours-de-droit.net/histoire-des-institutions-francaises-depuis-la-revolution/>
3. https://cours.unjf.fr/repository/coursefilearea/file.php/155/Cours/08_item/globalprintcom.htm
4. https://fr.wikipedia.org/wiki/Société_d'Ancien_Régime
5. https://www.editions-ellipses.fr/PDF/9782340082687_extrait.pdf
6. <https://www.juspoliticum.com/articles/La-responsabilite-de-l->

administration-en-France

7. https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_du_droit_en_France
8. <https://www.napoleon.org/histoire-des-2-empires/articles/napoleon-et-la-naissance-de-ladministration-francaise/>
9. <https://www.etude-et-bilan-thermique.fr/blog/default/l-evolution-des-reglementations-thermiques-en-france-des-debuts-a-la-re2020>
10. <https://travail-emploi.gouv.fr/histoire-du-droit-du-travail-de-1841-nos-jours-reperes-chronologiques>
11. <https://thermicconseil.fr/guide/historique-normes-environnementales/>
12. <https://www.vie-publique.fr/fiches/268934-histoire-constitutionnelle-de-la-france-depuis-la-revolution-intro>
13. <https://books.openedition.org/igpde/5714>
14. <https://www.conseil-etat.fr/qui-sommes-nous/le-conseil-d-etat/histoire-et-patrimoine/histoire-du-conseil-d-etat>
15. https://fr.wikipedia.org/wiki/Ancien_Régime
16. <https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/la-question-prioritaire-de-constitutionnalite-une-revolution-dans-l-histoire-du-droit-francais>
17. <https://www.vie-publique.fr/eclairage/20162-chronologie-les-lois-sur-limmigration-depuis-1974>
18. <https://www.vie-publique.fr/eclairage/20181-nationalite-francaise-et-immigration-levolution-du-droit>
19. <https://francearchives.gouv.fr/fr/findingaid/4fcd3db65c0c70c5df5464ad731e15209cd5024d>
20. <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Archives/Les-archives-du-site/Archives-Integration/Historique-du-droit-de-la-nationalite-francaise>

Question posée à ChatGPT :

excès de réglementation en France, je veux une analyse remontant jusqu'à l'ancien régime

Réponse

la question de **l'excès de réglementation en France** est profondément enracinée dans l'histoire politique et administrative du pays. Pour comprendre cette « passion française » pour la règle, il faut effectivement remonter jusqu'à **l'Ancien Régime**, puis suivre la continuité et les ruptures jusqu'à nos jours. Voici une **analyse historique structurée** et approfondie.

I. L'Ancien Régime : la naissance d'un État normatif et centralisateur

1. L'héritage médiéval : la monarchie et la souveraineté du roi

Sous l'Ancien Régime, le pouvoir royal se construit progressivement contre les seigneuries et les autonomies locales.

- Dès Philippe le Bel (XIV^e siècle), le roi se présente comme **source du droit** : il édicte des ordonnances générales qui s'imposent à tout le royaume.
- Cela marque une **centralisation juridique**, où la norme royale commence à prévaloir sur les coutumes locales.

2. Le XVII^e siècle : l'absolutisme administratif

Avec Richelieu puis Colbert, la monarchie absolue cherche à gouverner par **réglementation et intendance** :

- Les **intendants** imposent les ordonnances royales dans les provinces.
- L'administration colbertiste multiplie les règlements sur les manufactures, les corporations, les poids et mesures, les prix, etc.
- L'idée est que le bien commun passe par un **État omniprésent et organisateur**, garant de l'ordre, du commerce et de la morale publique.

Ainsi, à la veille de la Révolution, la France est déjà un pays de **formalisme administratif**, où tout doit être autorisé, contrôlé et réglementé.

II. La Révolution et le XIX^e siècle : la promesse de liberté encadrée

1. La rupture révolutionnaire : « la loi au-dessus de tout »

1789 abolit les privilèges et proclame l'universalité de la loi.

Mais paradoxalement, cette **déification de la loi** ouvre la voie à une infla-

tion normative :

- La **Déclaration des droits de l'homme** fait de la loi l'expression de la volonté générale.
- Chaque problème social ou économique appelle désormais une loi : on **légifère pour libérer**, mais aussi pour moraliser et uniformiser.

2. Le Consulat et l'Empire : la codification napoléonienne

Napoléon rationalise cet héritage :

- Le **Code civil (1804)**, le **Code pénal**, le **Code du commerce**... fixent un ordre normatif extrêmement précis.
- L'État devient un **corps réglementaire**, où chaque domaine de la vie sociale est encadré.
- L'administration (préfets, conseils d'État, tribunaux administratifs) se professionnalise autour du contrôle et de la réglementation.

3. Le XIX^e siècle : la bureaucratie républicaine

- Les régimes successifs (monarchie de Juillet, II^e République, III^e République) renforcent l'idée que **l'État doit organiser le progrès**.
- Le **fonctionariat d'État** s'impose comme pilier national.
- Chaque réforme (travail, éducation, hygiène, commerce) s'accompagne de nouveaux règlements.

Résultat : la Révolution a aboli l'arbitraire, mais elle a accouché d'une **bureaucratie rationnelle et envahissante**.

III. Le XX^e siècle : l'État-providence et la technocratie

1. De la planification à l'État-providence

Après 1945, l'État se veut **planificateur** et **protecteur** :

- Les nationalisations, la sécurité sociale, le droit du travail, la fiscalité... créent un enchevêtrement normatif croissant.
- L'administration française, via les **grands corps de l'État** (ENA, Conseil d'État, Inspection des finances), devient la gardienne du modèle jacobin.

2. La technocratie et la défiance envers la société civile

- Chaque dysfonctionnement donne lieu à **une nouvelle norme** plutôt qu'à une responsabilisation des acteurs.
- La société française, marquée par la méfiance envers l'initiative privée, demande souvent à l'État de **réglementer pour protéger**.

- Le résultat : une **législation pléthorique**, une complexité du droit, et un sentiment d'étouffement normatif.

IV. La situation contemporaine : l'hypertrophie normative

1. Les chiffres

- Le **Code du travail** dépasse aujourd'hui 3 000 pages.
- Le **nombre de lois et décrets** en vigueur a explosé depuis les années 1980.
- La **production réglementaire européenne** s'ajoute à celle de l'État français, renforçant l'impression de surcharge normative.

2. Les causes profondes

- **Culture de défiance** : le citoyen n'est pas jugé autonome, il doit être encadré.
- **Culture de la précaution** : on légifère pour prévenir toute responsabilité politique ou judiciaire.
- **Culture du contrôle** : la norme devient instrument de pilotage social et économique.

3. Les conséquences

- **Rigidité administrative** et frein à l'innovation.
- **Incompréhension du citoyen** face à la complexité des règles.
- **Inflation bureaucratique** coûteuse et chronophage.

V. Conclusion : une continuité historique

L'excès de réglementation en France n'est pas une dérive récente, mais le **produit d'une longue tradition étatique** :

La France reste fidèle à une **culture politique du droit comme instrument de gouvernement**.

Là où d'autres nations privilégient la souplesse contractuelle ou la responsabilisation, la France persiste à croire que la règle, si elle est bien écrite, peut tout régler — un héritage direct de Colbert et de Napoléon.

Période	Logique dominante	Héritage
Ancien Régime	Centralisation monarchique	Pouvoir royal normatif
Révolution	Sacralisation de la loi	Inflation législative
Napoléon & XIX ^e	Bureaucratie d'État	Codification et contrôle
XX ^e siècle	État-providence	Technocratie et précaution
XXI ^e siècle	Gouvernance par la norme	Surcharge et défiance